



Ouagadougou, le

7 JAN 2024

N°2024 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants des niveaux **master 2, ingéniorat 2 et 3, inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso** que l'Etat burkinabè offre des bourses intermédiaires pour lesdits niveaux d'études au titre de l'année académique **2023-2024**.

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **vingt (20)** pour les études en master 2;
- **cinq (5)** pour les études en ingéniorat 2 et 3.

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt de candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;
- chaque candidat recevra un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature. **Assurez-vous d'avoir reçu cet email de confirmation.**

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

1. Pour les études en deuxième année de master

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année de master ;
- **ne pas être âgé de plus de 29 ans révolus au 31 décembre 2023** au lieu de **27 ans**, au regard des retards académiques.

2. Pour les études en deuxième année d'ingénieur

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année d'ingénieur ;
- **ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2023** au lieu de **26 ans**, au regard des retards académiques.

3. Pour les études en troisième année d'ingénieur

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en deuxième année d'ingénieur ;
- **ne pas être âgé de plus de 29 ans révolus au 31 décembre 2023** au lieu de **27 ans**, au regard des retards académiques.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à **joindre sur la plateforme** doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUSFASO**) ;

- un extrait d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée ou une copie conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
- les photocopies légalisées des derniers relevés de notes **comportant les moyennes semestrielles** ;
- une attestation d'inscription ou de préinscription au titre de l'année 2023-2024.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 30 janvier au 18 février 2024 au plus tard à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf/>** dans la rubrique bourse.

NB :

1. **tout dossier incomplet sera jugé irrecevable administrativement ;**
2. **tout dossier comportant une pièce faisant l'objet de légalisation et qui ne l'est pas ne sera pas examiné ;**
3. **la priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1^{ère} session ;**
4. **seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;**
5. **les candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;**
6. **la bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement ;**
7. **les candidats déjà attributaires d'une bourse nationale en cours ne sont pas éligibles.**

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**


Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques